

COVID-19

Point de situation

Au 23 mars, 361 cas ont été confirmés en région Centre-Val de Loire. En Loir-et-Cher, 33 cas avérés, les cas les plus graves sont pris en charge au CHU de Tours.

Les 3 décisions du Premier ministre : hier soir, Edouard Philippe, Premier ministre, est intervenu pour rendre 3 arbitrages relatifs aux règles imposées par le confinement :

- **Encadrement des sorties :** elles doivent être strictement individuelles, sauf pour les enfants accompagnés. La date et l'heure de sortie doivent figurer sur l'attestation qui a été modifiée. Sortir pour promener ses enfants ou faire du sport, ce doit être :
 - Dans un rayon d'un kilomètre de chez soi,
 - Au maximum pour une heure ;
 - Tout seul et une fois par jour.
- **Sortie pour motif médical :** uniquement pour des actes ne pouvant être reportés. Sont refusés les actes qui peuvent être différés ou traitables par télé-médecine. Une attestation du médecin sera nécessaire.
- **Marchés alimentaires :** les marchés ouverts seront fermés à partir du 24 mars, 13h. Il sera possible d'accorder des dérogations dans le cas où l'on considère que le marché est indispensable à l'approvisionnement de proximité dans des conditions économiques raisonnable ou s'il s'agit d'une filière courte exclusivement alimentaire.

Réserve civique : pour faire face, collectivement, à la crise sanitaire, le président de la République a appelé les Français à « inventer de nouvelles solidarités ». Pour que chacun puisse prendre sa part de cette mobilisation générale des solidarités, **le Gouvernement lance la Réserve civique-Covid 19 jeveuxaider.gouv.fr** : afin de permettre à tous ceux qui le peuvent et qui le souhaitent de s'engager et de donner de leur temps, pour que les plus démunis et les plus vulnérables ne soient pas les premières victimes de cette crise.

La réserve civique permet aux structures de faire état de leurs besoins de renforts autour de 4 missions vitales : l'aide alimentaire et d'urgence, la garde exceptionnelle d'enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance, les liens (téléphonique, visio, mail, etc.) avec les personnes fragiles isolées (personnes âgées, malades ou en situation de handicap), la solidarité de proximité : courses de produits essentiels pour les voisins (fragiles, isolés, handicapés).

- **Pour s'engager :** <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

Arnaques : depuis l'apparition des premiers cas de coronavirus, les arnaques de la part de sociétés et d'individus malveillants se multiplient. Soyez prudents. Plus d'informations sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf>

Cellule d'information du public : La CIP est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 18h. Le numéro à contacter est le **02.54.81.56.65**. Les services de l'État se tiennent à disposition des personnes qui se poseraient des questions relatives aux conséquences sur nos activités suite aux mesures de restriction prises par le Gouvernement. Pour ceux qui auraient des quantités importantes de masques (supérieur à 1000) et qui souhaiteraient faire un don, vous pouvez contacter la CIP. N'appellez pas l'hôpital de Blois. Le numéro vert national pour s'informer sur le coronavirus est le : 0 800 130 000.